



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question orale n° 1494

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, sur le transfert de la base aéronavale des bombardiers d'eau de Marignane vers un autre site d'accueil. On sait, en effet, que le positionnement actuel de la base ne peut être pérennisé du fait de la gêne occasionnée au regard de l'accroissement de l'activité aérienne de l'aéroport Marseille-Provence. Depuis au moins trois ans, un déménagement de cette base sur un site géographique proche est envisagé sans qu'une décision définitive n'ait été prise. Deux sites sont évoqués, celui de Nîmes et celui de Salon-de-Provence. Ce dernier étant le plus proche du site actuel, les cadres et les pilotes de cette base sont déjà domiciliés dans le périmètre de Salon-de-Provence où le site de la base aérienne 701, également lieu d'accueil de l'École de l'air, a donc été pressenti. Des études ont prouvé depuis la possibilité et l'opportunité de cet aménagement. Encore faudrait-il qu'une décision définitive soit arrêtée de façon à avancer dans ce projet et de ne pas avoir à le traiter dans l'urgence au moment, pas si lointain, où le départ de Marignane sera devenu inéluctable. La seconde question qui se pose à l'égard de cette base aéronavale, c'est l'obsolescence du parc des appareils bombardiers qui appartiennent tous à l'une des premières générations et dont le renouvellement est rendu, lui aussi, indispensable. Aussi il sollicite le ministère de l'intérieur afin de savoir où en est le Gouvernement sur le choix de Salon-de-Provence comme futur site de la base des bombardiers d'eau et sur un éventuel calendrier d'implantation. Il lui demande également où en sont les projets de renouvellement du parc des appareils.

Texte de la réponse

TRANSFERT DE LA BASE AÉRONAVALÉ DES BOMBARDIERS D'EAU DE MARIGNANE

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Kert, pour exposer sa question, n° 1494, relative à l'implantation et aux équipements de la base aéronavale des bombardiers d'eau de Marignane.

M. Christian Kert. Si ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, je me réjouis, monsieur le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, que vous me répondiez car vous connaissez parfaitement la région que je vais évoquer.

Ma question porte en effet sur le transfert de la base aéronavale des bombardiers d'eau de Marignane vers un autre site d'accueil. On sait que le positionnement actuel de la base ne peut être pérennisé du fait de la gêne qu'elle occasionne pour l'activité aérienne croissante de l'aéroport Marseille-Provence. Depuis au moins trois ans, un déménagement à proximité est envisagé sans qu'une décision définitive ait, pour l'instant, été prise. Deux sites sont évoqués, celui de Nîmes et celui de Salon-de-Provence, ce dernier étant le plus proche. C'est un avantage certain puisque les cadres et les pilotes de cette base, qui accomplissent un formidable travail, sont déjà domiciliés dans le périmètre de Salon-de-Provence. Le site de la base aérienne 701, également lieu d'accueil de l'École de l'air, a donc été pressenti. Des études ont prouvé, depuis, la possibilité et l'opportunité de cet aménagement. Encore faudrait-il qu'une décision définitive soit arrêtée de façon à faire avancer ce projet et à ne pas avoir à le traiter dans l'urgence au moment - pas si lointain, nous le savons - où le départ de Marignane sera devenu inéluctable.

La seconde question qui se pose concerne l'obsolescence du parc des appareils bombardiers, qui appartiennent tous à l'une des premières générations et dont le renouvellement est rendu, lui aussi, indispensable. Où en est la réflexion du Gouvernement sur le choix de Salon-de-Provence comme futur site de la base des bombardiers d'eau et sur un éventuel calendrier d'implantation. Qu'en est-il des projets de renouvellement du parc de ces appareils ?

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Tron, secrétaire d'État chargé de la fonction publique.

M. Georges Tron, *secrétaire d'État chargé de la fonction publique*. Cher Christian Kert, je suis également ravi de vous répondre au nom de Claude Guéant, retenu par d'autres obligations.

Vous interrogez le ministre de l'intérieur sur le transfert de la base aéronavale des bombardiers d'eau de Marignane, donc sur le projet de relocalisation de la base d'avions de la sécurité civile :

Les avions de la sécurité civile, et notamment les bombardiers d'eau, sont installés depuis 1963 à Marignane.

Cette implantation sur le site aéroportuaire de Marseille-Provence constitue effectivement une gêne de plus en plus pénalisante pour l'activité commerciale de l'aéroport. Dans ce contexte, le transfert de la base sur un autre site a fait l'objet de plusieurs études menées conjointement par le préfet de la zone de défense et de sécurité sud et la direction de la sécurité civile avec l'appui du ministère de la défense.

Initialement, deux sites d'accueil de la BASC ont été expertisés : la base de l'aéronautique navale de Nîmes-Garons et la base aérienne 701 de Salon-de-Provence. Mais le schéma d'un maintien sur le site actuel n'a pas non plus été totalement écarté. Chacune des trois options revêt des avantages et des inconvénients.

Un transfert à Nîmes permettrait de mutualiser la maintenance des avions de type Tracker et Canadair, mais éloignerait la BASC du barycentre des interventions sur les feux de forêt et des plans d'eau servant aux Canadair pour écoper.

L'hypothèse d'un transfert à Salon-de-Provence constitue une option également intéressante. Les études en cours montrent que la base aérienne 701 correspond aux besoins de la sécurité civile, moyennant toutefois des adaptations. Un investissement financier non négligeable serait nécessaire pour permettre l'accueil des avions de la sécurité civile.

Enfin, l'hypothèse d'une restructuration de la BASC à Marignane reste, je l'ai dit, en cours d'expertise.

Le Gouvernement veut se donner le temps pour bien mesurer l'impact opérationnel et financier de ces trois scénarii avant de rendre un arbitrage qui devra nécessairement s'inscrire dans une programmation budgétaire réaliste.

Concernant les projets de renouvellement du parc des appareils, les neuf avions Tracker qui participent à la lutte contre les feux de forêt seront progressivement remplacés durant la période 2015-2020. À partir de 2020, c'est le remplacement progressif des douze Canadair CL-415, avions amphibies pouvant écoper et larguer six tonnes d'eau, qu'il conviendra de remplacer. Le ministère réfléchit à la meilleure option d'évolution de cette flotte qui doit prendre en compte le principe de polyvalence des missions, comme l'ont démontré les deux avions Dash 8, capables de se transformer en bombardiers d'eau l'été ou de transporter du fret ou des personnels à tout moment.

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Je prends note de la réponse de M. le ministre Claude Guéant. Je comprends que le Gouvernement ait besoin de temps. Je tiens juste à rappeler que la réflexion est engagée depuis trois ans et que le temps est probablement venu de prendre une décision, sachant, comme vous l'avez indiqué, que le site de Salon-de-Provence paraît le mieux adapté. En tout état de cause, la question de l'investissement se posera quel que soit le site retenu.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de bien vouloir transmettre mes propos à M. le ministre de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1494

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4637

Réponse publiée le : 20 mai 2011, page 3271

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mai 2011